

ESPOCENCIA CAPITAMENT PARLAMENTO EUROPEO EVROPSKÝ PARLAMENT FURGER-PARLAMENTET EUROPAISCHES PARLAMENT EUROOPA PARLAMENT EYPOTIAIKO KOINOBOYAIO EUROPEAN PARLIAMENT

PARLEMENT EUROPEEN PARLAMINT NA HEORPA PARLAMENTO EUROPEO 

PARLAMENT FUROPEISKI PARLAMENTO EUROPEU PARLAMENTUL EUROP

SUDÓPSKY PARLAMENT — EVROPSKI PARLAMENT — EURÓOPAN PARLAMENTTI —

2 9 AOUT 2007

**DIVISION DES** CTIVITÉS DES DÉPUTÉS

ANNEE: 2007

DECLARATION DES INTERETS FINANCIERS DES DEPUTES CONTORMEMENT A L'ARTICLE 9 RT A L'ANNEXE I DU REGLEMENT DI PARLIMENT BUROPERN CONCERNANT LA

TRANSPARENCE, ET LES INTÉRETS FINANCIERS DES DEMUTES (\*)

Nom:

LEFRAN GOIS

Prénom:

Je soussignée

déclare par la présente:

A) EXERCER LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES SUIVANTES:

PROFESSEUR ECONOMIE - GESTION OPTION COMMERCE INTERNATIONAL

B) EXERCER LES FONCTIONS OU ACTIVITES REMUNEREES CI-APRES:

ADJOINTE AU MAIRE DE RENNES Déléquée oux Relations Internationales et aux Affaires Européenes.

- membre du Comité directur de l'AFCCRE (1)
- membre du Consul Administratif de la CR PM/CVAA présidente du Groupe pays POLOGNE à CUF(3) (2)
- membre de les Commission Europe de l'AMEVI-- Vice-frésidente des Jouvement Europeen Rennes 35
- (°)SI L'ESPACE EST INSUFFISANT, VOUS FOUVEZ INTRODUIRE DES ANNEXES. CELLES-CI SONT A ADRESSER, AVEC UN

exemplaire signe de la presente declaration, a la Direction generale de la Presidence, Division des ACTIVITES DES DEPUTES, PHS 02A19/LOW H00.056.

0299285897

C) AVOIR REÇU, DANS LE CADRE DE MES ACTIVITES POLITIQUES, LE(S) SOUTIEN(S) SUIVANT(S):

. financiers:

(\*) alloués par

. cn personnel:

(\*) alloués par

. en matériel:

- (\*) alloués par
- D) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES:
- (1) AFCCRÉ: Association française des Conseil des Communes et Régions d'Europe

(2) CRPM/CVAA: Conférence Régions Périphéniques Maitimes Conférence Villes de l'ARC Atlantique

(3) CUF - Cités Unies FRANCE

(4) AMGVF: Associotion des Maries des Grandes Villes de France

Date: 27 Août 07

LES INDICATIONS CONTENUES DANS CETTE DECLARATION SE FONT SOUS LA SEULE RESPONSABILITE PERSONNELLE DU DEPUTE ET. DOIVENT ETRE MISES A JOUR CHAQUE ANNEE.

<sup>(\*)</sup> par des tiers, avec indication de l'identité de ces derniers